

RÉSUMÉ DE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DU PROJET DE REHABILITATION D'UN DEBARCADERE A BATEAU DANKA, COMMUNE DE FODEKARIAH, PREFECTURE DE KANKAN

Titre du projet : Programme Intégré de Développement et d'Adaptions au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN)

Numéro du projet : P-Z1-C00-067

Pays : Guinée

Division : AHAI

Source de Financement : Banque Africaine du Développement (BAD)

I. INTRODUCTION :

Le projet est classé à la catégorie environnementale 2 des procédures d'évaluation environnementale de la Guinée. En conséquence, une notice d'impact environnemental et sociale (NIES) doit être élaboré dans le cadre de sa préparation. Le résumé de NIES présente la description du projet, le cadre légal et réglementaire, la situation de référence, les impacts potentiels, les mesures d'atténuation, les mesures de renforcement des capacités et le coût de la mise en œuvre.

II. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Le fleuve Niger dont le bassin est partagé par neuf (09) États d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad), revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN); il remplit de multiples fonctions vitales tant pour l'alimentation en eau que pour le développement de nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, sylviculture, pêche, industrie, mines, énergie, navigation, tourisme, artisanat...).

L'aridification du climat et la diminution des débits observés des cours d'eau du bassin depuis plusieurs décennies, associées localement à une pression foncière ont fortement contribué à la dégradation généralisée des ressources naturelles, à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion hydrique et éolienne ainsi que de l'ensablement des cours d'eau.

Pour une meilleure gestion de ce bassin fluvial intégrateur, il s'est imposé la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces et durables.

C'est pourquoi, le Programme Intégré de Développement et d'Adaptions au Changement Climatique dans le

Bassin du Niger (PIDACC-BN) a pour objectif de contribuer durablement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'augmentation des revenus des acteurs des communautés riveraines. Ce programme inclut l'amélioration des conditions de déplacement des personnes et leurs biens comme une alternative leur permettant une meilleure adaptation au changement climatique.

Ainsi, la réhabilitation d'un (débarcadère à Fodekariah dans la préfecture de Kankan est choisi comme l'un des sous-projets du PIADACC-BN/GN.

III. CADRE POLITIQUE, LÉGAL ET ADMINISTRATIF

3.1. Cadre juridique national

Les travaux/activités du sous-projet seront réalisés en conformité avec la réglementation nationale notamment :

- Loi L/2019/0034/AN/ du 04 juillet 2019 portant Code de l'environnement ;
- Loi L/214/072/CNT du 10 janvier 2014 portant Code de travail ;
- L/2017/040/AN du 26 mai 2017 portant Code révisé des collectivités locales (2006 et révisé en 2017) ;
- L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant Code de la santé publique, etc.

L'un des textes fondamentaux d'application du **Décret D/2019/221/PRG/SGG** est l'arrêté **A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG** du 5 Mai 2023, **portant procédure administrative d'évaluations environnementales** qui stipule (en son **article 3**) en ce qui concerne l'**EIES** : l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) est une procédure administrative et technique qui permet l'identification, l'examen et l'évaluation préalable des impacts potentiels positifs et négatifs qu'une activité ou qu'un sous-projet envisagé peut avoir sur son milieu d'insertion.

D'après l'annexe de l'Arrêté 1595, le sous-projet de réhabilitation du débarcadère de Foedekariah est classé dans la catégorie B donc assujetti à la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

3.2. Cadre juridique international

Les sauvegardes opérationnelles E&S du SSI la BAD

La mise en œuvre des sous projets de réhabilitation du débarcadère déclenchera des systèmes opérationnels de la BAD et :

- SO 1 : Évaluation Environnementale et Sociale,
- SO 2 : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement des populations et indemnisation
- SO 3 : Biodiversité, Ressources renouvelables et services écosystémiques,
- SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;
- SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

Principaux accords et conventions internationaux

Ces accords multilatéraux sur l'environnement à prendre en compte durant la mise en œuvre de ce projet sont :

- Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 à Rio de Janeiro, Brésil et entrée en vigueur le 29 décembre 1993 ;
- Convention-cadre sur les changements climatiques adoptés le 9 mai 1992 à New York ;
- Protocole de Kyoto adopté après la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur en Février 2005 ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone entrée en vigueur en septembre 1992 ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone signé le 16 Septembre 1987 et entré en vigueur le 1er Janvier 1989 ;
- Conventions OIT ratifiées par la Guinée, notamment la Convention 148 sur le milieu du travail (Pollution de l'air, bruit et vibration), la Convention 143 sur les travailleurs migrants, la Convention 100 sur l'égalité de rémunération, la Convention 119 relative à la protection des machines, la Convention 142 sur la mise en valeur des ressources humaines et la Convention relative à la protection de la maternité ;
- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée à Alger le 15 septembre 1968, entrée en vigueur le 16 juin 1969. Remplacée par la Convention de Maputo adoptée le 11 Juillet 2003.

3.3. Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, le cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet fait intervenir plusieurs acteurs et structures techniques dont les plus significatifs sont :

- L'Unité de Nationale de Coordination du Programme (UNCP) qui garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du sous-projet ;
- La Direction Nationale de la pêche Continentale
- L'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE) : qui procédera à l'examen et à l'approbation de la classification environnementale des projets ainsi qu'à l'approbation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)/Notices d'Impact Environnemental et Sociale (NIES). Il participera aussi au suivi externe ;
- Les structures déconcentrées (, CPSES, Inspection Régionale de la pêche Continentale, la Direction Régionale de l'Hydraulique) qui assureront le suivi de la mise en œuvre des PGES qui découleront des EIES de chaque sous- projet.
- Les organisations de la société civile participeront, en plus de la mobilisation sociale à la sensibilisation des populations et au suivi de la mise en œuvre des PGES.

❖ Rôles et responsabilités au sein de l'UGP et Dispositif Institutionnel

L'administration responsable de l'environnement en Guinée est le Ministère de l'Environnement et Développement Durable au sein duquel on retrouve l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE) et d'autres services tant au niveau central que déconcentré et décentralisé.

❖ Comités de suivi préfectoraux de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (CPSES)

Le CPSES est créé suivant l'Arrêté N° 2012/8004/MDEEF/Cab/SGG portant, création, attributions et fonctionnement des Comités Préfectoraux de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale

Il a pour missions :

d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des Plans Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets réalisés dans la préfecture ;

- de tenir des séances de travail sur le suivi des PGES;
- de discuter avec les promoteurs des problèmes liés à la mise en œuvre du ou des PGES de leur ressort;
- de faire, après évaluation, les recommandations nécessaires à l'autorité sur le rapport annuel de la mise en œuvre du PGES.
- Le programme du suivi de la mise en œuvre du PGES est défini par le CPSES selon la pertinence et l'envergure des activités menées par le projet.

Chaque mission du CPSES et/ou de ses Commissions techniques fait l'objet d'un compte rendu formalisé dans un procès-verbal.

L'AGEE assurera le suivi externe de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale et sera appuyé au niveau local par les comités préfectoraux de suivi environnemental et social des préfectures concernées.

L'Unité de gestion du sous-projet (l'UNCP) sous la supervision du spécialiste en sauvegarde E& S de l'UGP veillera à l'application des mesures contenues dans le PGES du sous-projet par les différentes parties prenantes.

La mission de contrôle a en son sein un socio-environnementaliste qui assurera la surveillance environnementale et sociale qui travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste en sauvegarde E&S de l'UGP.

Chaque entreprise mobilisée pour les travaux dans le cadre du sous-projet disposera d'un responsable HSE qui veillera à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet. Il travaillera en étroite collaboration avec la mission de contrôle.

La BAD au cours des missions de supervision veillera la vérification de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes E&S conformément aux exigences du SSI de la Banque.

IV. DESCRIPTION DU SOUS PROJET

Caractéristiques de l'ouvrage

L'ouvrage est composé de deux plateformes contiguës en béton armé. Une première plateforme horizontale constituant la plateforme commerciale et une seconde partie constituée d'une dalle en béton armé inclinée épousant la forme de pente de la berge. Une partie de cette dalle inclinée sera ancrée dans le lit du fleuve. Le calage de cet ancrage tient compte du niveau des eaux, notamment des plus basses eaux connues afin d'offrir aux usagers une possibilité d'accostage en toute saison.

Le nouveau débarcadère sera constitué de :

- Une plate-forme de forme de commerce rectangulaire de 62 à 100 m de long par 30 m de large avec un revêtement en béton armé de 15 cm d'épaisseur sur un remblai de sable. Un film polyane sera installé entre la couche de sable et la dalle en béton armé pour stopper les remontées d'humidité par capillarité. La plate-forme sera protégée à l'aval (côté fleuve) par un mur surmonté d'une longrine en béton armé ;
- Un escalier en béton armé pour faciliter l'accès du fleuve aux passagers ;
- Une rampe en béton armé avec un dispositif anti dérapant pour faciliter l'accès des charrettes et autres chariots aux pirogues ;
- Une rampe inclinée en béton armé (plateforme d'accostage) de 62 à 100 m de long par 30 m de large de. Cette plateforme inclinée (perré) sera réalisée sur des voiles en béton armé périphériques appuyées sur les berges. ces murs de soutènement (frontal) du côté du fleuve et les côtés latéraux seront fondés sur des semelles filante en béton armé. La dalle en béton armé sera aménagée sur un remblai de sable et un film polyane pour stopper les remontées d'humidité par capillarité ;
- Un château de métallique qui permet s'assurer l'alimentation en eau potable l'ensemble des installations ;
- Le quai sera équipé de (05) bittes d'amarrage scellé dans le béton armé ;
- La plateforme de commerce sera aménagée par la réalisation d'un bureau, un magasin, un hangar abri pour les passagers, deux sanitaires (hommes et femmes).

Caractéristiques des bâtiments et annexes

Ils sont définis comme suit :

- Un (01) bureau de gestion : 4,00 x 4,00 = 16,00 m²
- Un (01) magasin : 4,00 x 5,00 = 20,00 m²
- Une (01) Véranda : 1,20 x 9,15 = 10,98 m²
- Un (1) Hangar d'attente : 6.00 X 10.00
- Un (01) bloc latrines de deux (2) cabines aux norme d'accessibilité handicapé
- Cabines : 2,00 x 3,00

Ils permettront de garantir le désenclavement de la région et l'amélioration du trafic fluvial.

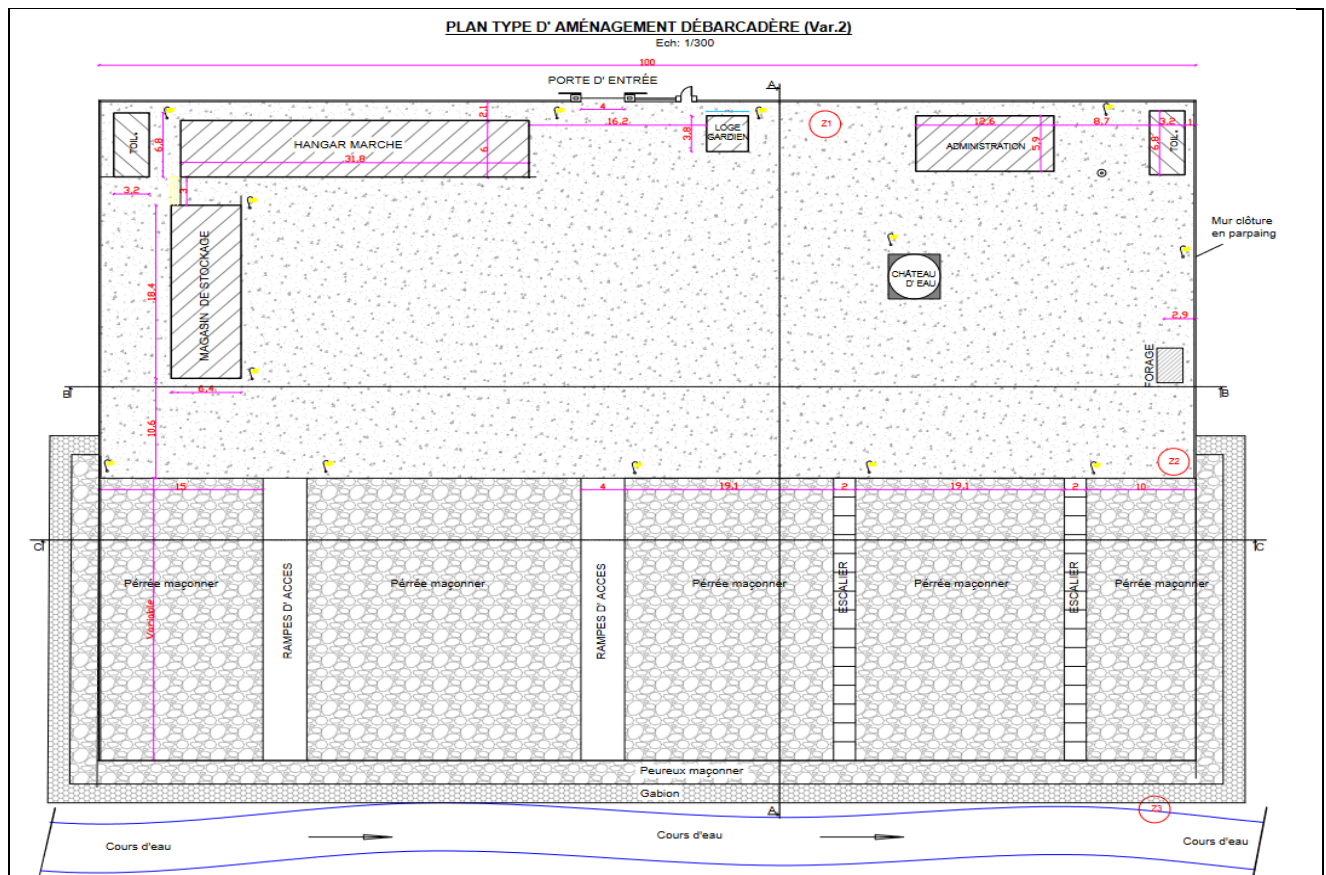


Figure 1 : Vue du plan d'aménagement

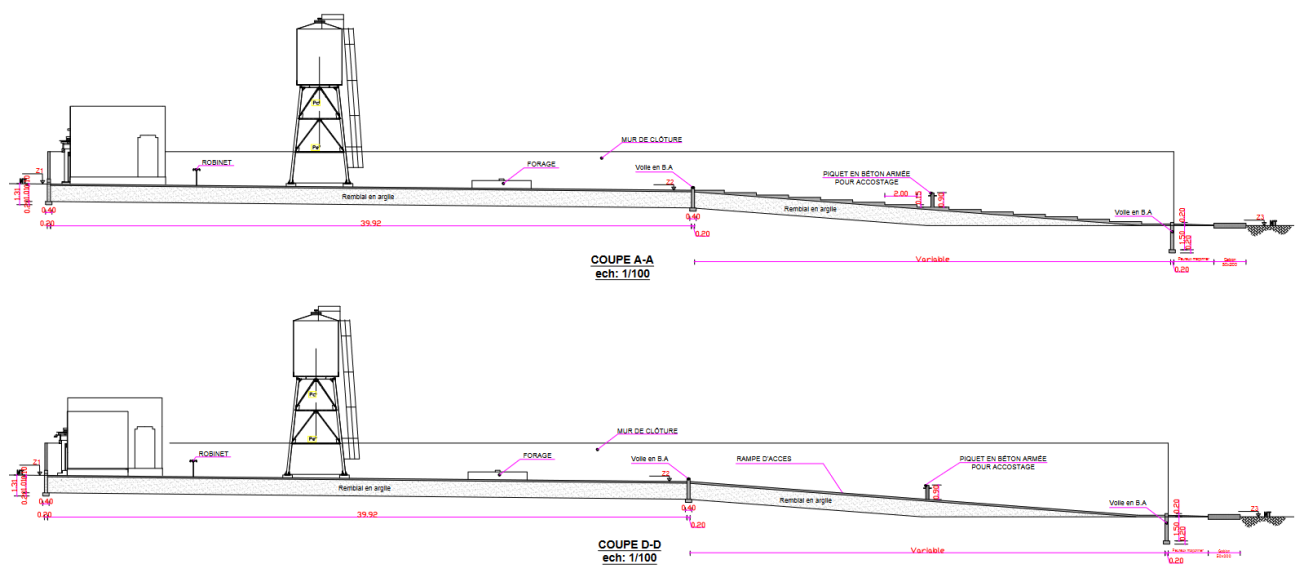


Figure 2 : Vue de la coupe de la plateforme débarcadère

Caractéristique de la piste d'accès au Débarcadère

La piste permet de la circulation des personnes et les véhicules entrants et sortant du débarcadère ou quai. Elle aura les caractéristiques comme suite :

- **Le linéaire de 881.81 ml ;**
- Une plateforme de largeur 7,00 m ;
- Une largeur circulaire de 4,50 m soit 2x2,50 m ;
- Une couche de roulement latéritique (couche de base) de 15 cm surmonté sur une couche de fondation dont l'épaisseur de cette couche varie en fonction de la cote de calage de la piste ;
- Un devers de part et autre de 2,50% ;
- Une vitesse de référence de 40 km/h ;
- Les fossés longitudinaux sont créés au besoin
- Deux dalots d'équilibre de 2 passes de 2,00x2,00 m.

la piste d'accès de Fodékariah reliée le débarcadère à la route nationale N6.

Ci-dessous le coupe de la piste d'accès et dalot d'équilibre

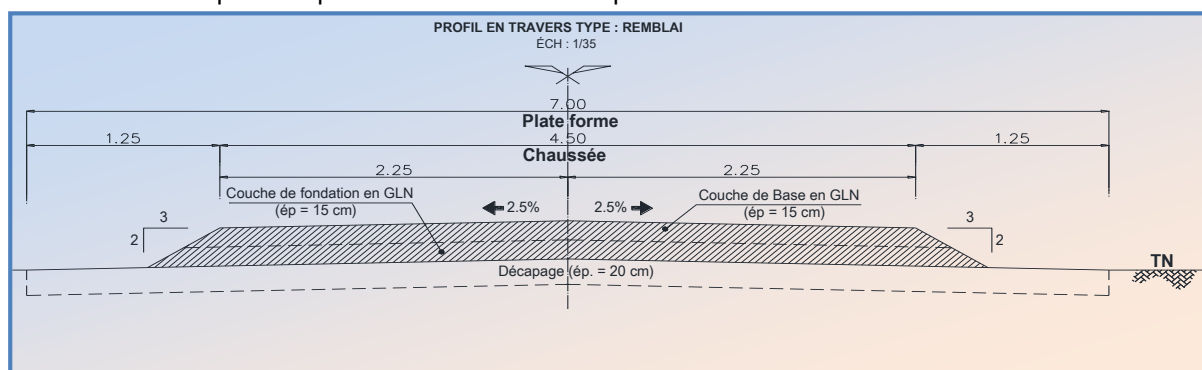


Figure 3: profil en travers de la piste d'accès

Source : SERTAS Simulé suivant le levée topographique Avril 2023

V. ANALYSE DES ALTERNATIVES DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET

5.1. Option « Sans Projet »

La situation « sans projet » se traduit par le maintien de la situation actuelle caractérisée par : (i) la difficulté de gestion rationnelle des ressources halieutiques ; (ii) la pollution du cours d'eau ; (iii) le non-développement du transport fluvial, etc. Cette option occasionne de nombreuses nuisances environnementales et sociales au détriment du bien-être des populations locales. Elle préconise aussi l'absence d'aménagement sur le site, c'est-à-dire la réalisation des différentes infrastructures devant favoriser le développement des différentes activités commerciales et de déplacement au niveau du débarcadère. Il s'agit du maintien du statu quo. Les composantes environnementales de la zone ne connaîtront pas de perturbation. L'écosystème aquatique ne sera pas perturbé. Globalement, la considération de cette option entrainera :

- La préservation des écosystèmes susceptibles d'être dégradés par les travaux de de libération d'emprise, de décapage du site de la partie terrestre du site, de foration au niveau du plan d'eau lors de la phase d'installation du sous-projet ;
- La non exposition du sol à l'érosion avec la mise à nue du périmètre ;
- La préservation de la végétation dans les zones de prélèvement des matériaux de construction ;
- Le non déplacement des différents ménages exerçant des activités dans l'emprise du site de réalisation des travaux ;
- La non perturbation des activités et habitudes des usagers débarcadères naturels existants.

Sous un autre angle, cette option occasionnera une panoplie de désavantages pour l'environnement mais également pour le bien-être socioéconomique des riverains et de la population en générale. En effet, la non réalisation de ce sous-projet entrainera :

- L'accentuation de l'insalubrité de la zone ;
- La perduration des problèmes d'hygiène et d'insalubrité observés dans la zone ;
- Des difficultés d'accès aux débarcadères existantes en période de grandes pluies du fait de son insalubrité par endroits et de leur caractère exigü par d'autres ;
- Difficultés d'atteinte des objectifs de développement de la filière pêche et transport fluvial conformément aux ambitions du Gouvernement ;
- Le non épanouissement des activités de commercialisation de poissons dans la zone ;
- La non amélioration du niveau de revenus des activités de commercialisation de poissons du fait de l'inexistence d'infrastructures adéquates
- Un manque à gagner pour la mairie à travers l'absence de collecte de recettes fiscales ;
- Les cas de vols de motos et autres biens mobiles du fait de l'absence de système de surveillance des motos et autres moyens de déplacement ;
- La perte de l'opportunité d'emploi de la main d'œuvre locale sur les chantiers et l'émergence d'activités génératrices de revenus induites par la conduite des travaux au cours des différentes phases de réalisation du sous-projet.

A la lumière des points désavantageux énumérés ci-dessus, on peut conclure sans risque de se tromper, que l'option « sans sous-projet » avec maintien du statu quo n'est pas de nature à participer au développement des localités concernées, ni à contribuer à l'amélioration du bien-être social et économique des populations.

5.2. Option de réalisation du sous-projet

La situation « **avec sous-projet** » se traduira par une amélioration des pratiques de gestion rationnelle des ressources halieutiques et le développement du transport fluvial à travers la construction de débarcadères. Ce sous-projet va perturber le milieu récepteur aussi bien pendant la phase de construction qu'au cours de la phase d'exploitation. Les impacts et les risques qui découleront des activités du sous-projet sont évalués dans le chapitre suivant avec la proposition de mesures d'atténuation ou de réduction des impacts négatifs. Il favorisera l'amélioration du niveau de vie des communautés et les revenus des ménages ; ce qui permettra de participer indéniablement au bien-être de leurs familles. A travers la réalisation de ce sous projet, les femmes assurent que la commercialisation du poisson dans la zone connaîtra un nouvel essor. En ce qui concerne les pêcheurs, ils estiment que la réalisation de ce projet apportera les soulagera dans la réalisation quotidienne de

leurs activités du fait qu'il résorbera le problème d'absence d'espace d'accostage qui les exposait à des risques de noyade et perte de produits de pêche. Il faut noter également que la mise en œuvre de ce sous-projet contribuera à donner une visibilité certaine à la zone. Les différents aménagements à réaliser lui donneront un attrait tel que sa fréquentation s'en trouverait positivement affectée.

L'insalubrité massive et le manque d'hygiène observés dans la zone du sous-projet disparaîtront du fait des différents aménagements qui seront réalisés. Les zones non aedificandi et les aménagements humains qui obstruent le passage de l'eau seront libérés et favoriseront un meilleur aménagement en amont du site. De plus, la réalisation de ce sous-projet constitue une opportunité de promotion d'emplois dans les villages et dans la Commune concernée. De nombreux emplois seront créés avec la construction de ces débarcadères jusqu'à son exploitation.

Par ailleurs, la construction d'infrastructures modernes de cette envergure constitue pour le secteur de la pêche un élément capital pour lui assurer l'atteinte de ses objectifs tel que planifiés dans le PAG. Enfin, ce sous-projet constitue pour les préfectures concernées un outil de développement écotouristique surtout au regard de son aspect moderne et de sa zone de réalisation. Sur la base de l'argumentaire qui précède, il apparaît clair que la réalisation de ce sous-projet constitue une opportunité de développement pour tous.

Cela se confirme d'ailleurs par son acceptation par toutes les parties prenantes rencontrées en particulier les bénéficiaires directs (pêcheurs, mareyeuses, piroguiers, conducteurs de barques motorisés, exploitants de sable). Etant donné que l'option « avec sous-projet » s'est avérée la meilleure, une analyse des variantes de réalisation du projet a été effectuée.

En analysant les deux options, on arrive à la conclusion pour dire que l'option sans-projet évite l'apparition d'impacts environnementaux et sociaux négatifs associés à la réalisation du sous-projet, mais elle est inappropriée, car les retombées socio-économiques potentielles du sous-projet (la fabrication d'aliments pour bétails, la valorisation des sous-produits, la commercialisation, les opportunités d'affaires, la création d'emploi et l'amélioration de l'économie locale, la formation des paysans et/ou groupements d'intérêt économiques, l'augmentation des recettes de l'Etat, etc.) disparaîtraient alors qu'elles compensent de loin les effets négatifs potentiels qui peuvent être ramenés à un niveau acceptable. Elle représenterait un frein au développement socioéconomique des préfectures concernées, et par conséquent, à celui de la Guinée en général ; ceci pourrait entraîner un maintien de la précarité du niveau de vie des populations et la perte des opportunités d'emploi aux nombreux jeunes qui sont en situation de chômage.

Toutefois, sur le plan environnemental et social. Les impacts potentiels seront maîtrisables avec l'application correcte et le suivi des mesures (Elimination, minimisation, atténuation, optimisation, compensation) contenues dans le PGES.

Source :

VI. BREVE DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL

Le sous projet de construction des infrastructures de navigation relative à la réhabilitation du débarcadère concerne la Préfecture de Kankan sur huit (08) Préfectures que compte la vaste région de la Haute-Guinée. Cette région abrite l'ensemble des trois sous-bassins importants du fleuve Niger.

6.1. Description des zones d'influences restreintes du -projet

La Préfecture de Kankan est une subdivision administrative située dans la Région de Kankan

Elle est divisée en sous-préfectures : Kankan-Centre, Balandougou, Batè-Nafadji, Boula, Gbérédou-Baranama, Kanfamoriyah, Koumban, Mamouroudou, Missamana, Moribayah, Sabadou-Baranama, Tinti-Oulen et Tokounou.

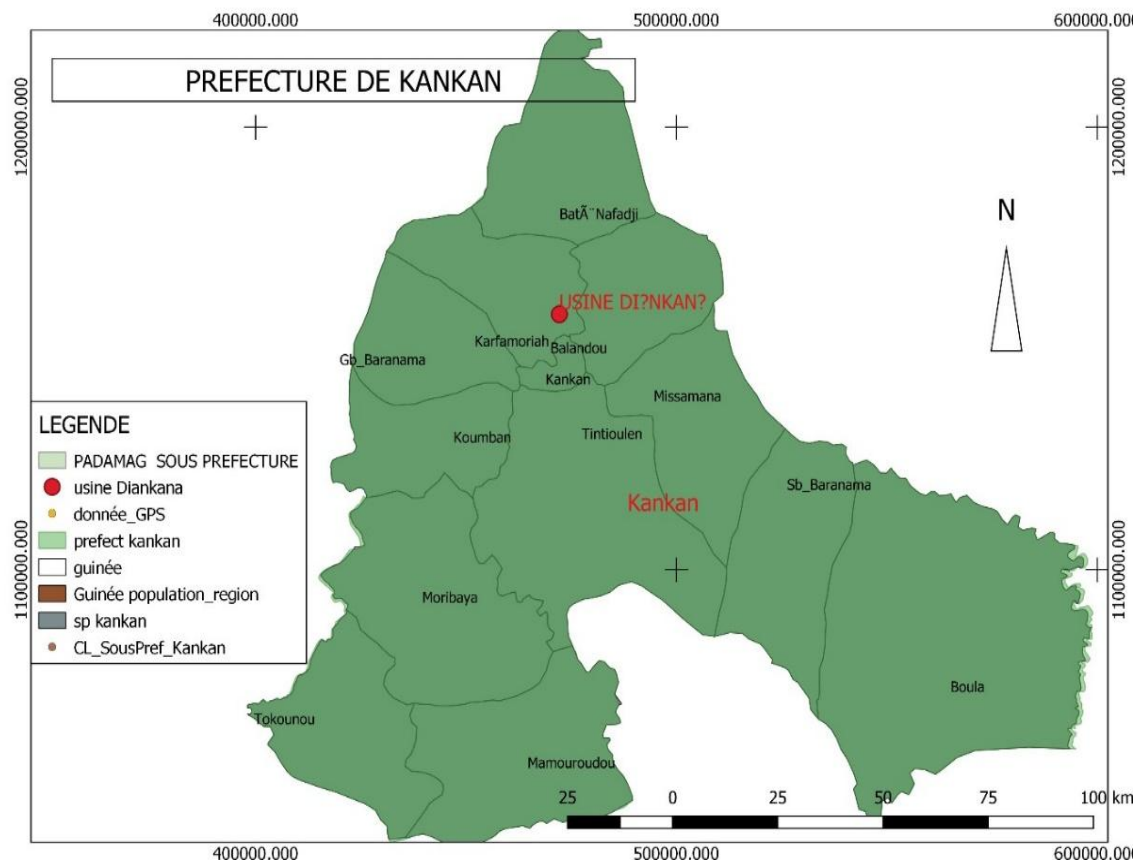


Figure 1: Carte de la préfecture Kankan 2023

6.2. Présentation de la commune rurale de Fodécariah

a). Situation géographique

La commune rurale de Fodécariah balimana est l'une des quinze (15) que compose la préfecture de Kankan, situé à 60 km du chef-lieu de la préfecture sur la nationale N°1 kankan-Siguiri et 645 km de Conakry la capitale. Elle est limitée :

- A l'est par la sous-préfecture de Koundian (préfecture de Mandiana) ;
- A l'ouest par les sous-préfectures de Norassoba et Noukounka (préfecture de Siguiri) ;
- Au nord par la sous-préfecture de Djélibakoro ;
- Au sud par la sous-préfecture de Batè Nafadji.

Elle couvre une superficie de 225 km² pour une densité moyenne de 12 habitants par km².

b). Cadre biophysique

• Climat

Le climat est soudanien avec l'alternance de deux saisons bien marquées.

- Une saison sèche de novembre à mai ;
- Une saison pluvieuse de mai à octobre.
- **Relief**

Le relief de la CR de fodécariah est plus ou moins accidenté avec des plaines, bas-fonds, plateaux par endroit. On note la présence des collines dans certains districts.

• Sol

On rencontre généralement des sols ferrallitiques et hydro morphique, sableux qui sont propices à l'agriculture Sourec (PDL de la commune 2023)

• Hydrographie

La CR de fodécariah balimana est arrosée par les cours d'eaux qui sont le Tounoumeré, Norako, Kokoudou, Djilan, Benéko.

• Faune

La commune rurale de Fodekariah jadis riche en espce faunique t actuellement, . Les espèces les plus rencontrées sont les lièvres, singes, reptiles, aulacodes (agoutis) les oiseaux etc.

Tableau 1: Enquête sur la faune terrestre (site de fodécariah)

Famille	Noms scientifiques	Noms Maninka	Noms français
Leporidae	<i>Lepus europaeus</i>	Sanin	Lièvre
Thryonomideae	<i>Tryonomys swinderianus</i>	Kognina	Aulacode

Colobideae	<i>Colobus polykomus</i>		Colobe noir
Cercopithecoideae	<i>Erythrocebus patas</i>	Soula oulen	Singe rouge
	<i>Cytophthalmus papio papio</i>	Gbon	Babouin
Nycteridae	<i>Micropteropus pusilus</i>	Torolin	Chauve-souris
	<i>Epomops buettikoferi</i>	Trotrolin kaba	Chauve-souris
	<i>Nycteris grandis</i>	Trotrolin kaba	Chauve-souris

- **Vegetation**

Elle est du type savane arborée parsemée de savanes herbeuse et arbustive avec des galeries forestières qui longent les cours d'eaux. Elle regorge de multitude de plantes médicinales, mais l'action humaine fait que beaucoup d'espèces ont disparu.

Tableau 2: Fiche d'inventaire floristique du site de fodécariah

Familles	Noms Scientifiques	Noms Maninka
Cesalpiniaceae	<i>Azélia africana</i>	Linkè
	<i>Daniellia oliverii</i>	Sandan
	<i>Phyllanthus discoideus</i>	Kourangbaïi
	<i>Tamandus indica</i>	Tombi
	<i>Erythrophleum guineensis</i>	Tali
	<i>Cassia sieberiana</i>	Sindian
	<i>Detarium senegalensis</i>	Bôdô
Combretaceae	<i>Terminalia glaucescens</i>	Warassa
	<i>Terminalia ivorensis</i>	Warassa
	<i>Combretum glutinosum</i>	Sama bali
	<i>Combretum mycranthum</i>	Kangaliba
	<i>Erythrina senegalensis</i>	Leroun
	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Gben
Anacardiaceae	<i>Anacardium occidentale</i>	Sômô
	<i>Mangifera indica</i>	Mankoron
	<i>Pseudopomdia microcarpa</i>	Dôlôkô
Mimosaceae	<i>Albizzia zygia</i>	Tomgbologbè
	<i>Albizzia sassa</i>	Tomgbolofin
	<i>Parkia bigloboza</i>	Nèrè
	<i>Prosopis africana</i>	Gbélen
Sapotaceae	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Sée
Ochnaceae	<i>Lophira lanceolata</i>	Manan ou Gbèssè
Fabaceae	<i>Piliostigma thonningii</i>	Poro
	<i>Dalium guineensis</i>	Kofina

	<i>Pericopsis laxiflora</i>	Kolo kolo
Apocynaceae	<i>Saba seneganiensis</i>	Sagba
Bombacaceae	<i>Bombax costatum</i>	Boumbou
	<i>Ceiba pentandra</i>	Banan
	<i>Adansonia digitata</i>	Seda
	<i>Hymenocardia acida</i>	
	<i>Uapaca guineensis</i>	
Apocinaceae	<i>Holarena floribunda</i>	Demba djiri
	<i>Adenium obesum</i>	Bolokourouni
	<i>Baissea multiflora</i>	Kondaninombo
	<i>Psidium guajava</i>	Biyaki
Moraceae	<i>Antiaris toxicaria</i>	Sili
	<i>Ficus glumosa</i>	Sère
	<i>Ficus thonningii</i>	Doubalén
Hippocrateaceae	<i>Apodostigma pallens</i>	Soungala

Source : Plan du Développement de la commune 2023

c). Cadre socio-économique

L'agriculture est la principale activité économique de la population et est pratiquée par plus de 90% des populations actives. A cette activité, s'ajoutent : l'élevage, la pêche, la chasse, le petit commerce, l'artisan.

6.3. Description du Site débarcadère de Fodekariah

Le débarcadère de Fodékariah est un ancien lieu d'accostage de bateau, situé dans la Préfecture de Kankan, Région Administrative de Kankan. Elle est située à une distance de 880 m de la route nationale N6 qui traverse la sous-préfecture. Il est situé au Nord par le fleuve Milo, au Sud par le village, à l'Ouest parcelle vierge et à l'Est parcelle vierge. Le site devant abriter le présent ouvrage de débarcadère occupe une superficie de 0,6 ha avec les coordonnées dans le tableau suivant

Tableau 3: Coordonnée GPS du site

Coordonnées GPS Zone 29P		
X	Y	Z
477 503	1 199 965	350.22
477 421	1 200 138	351.008
477 249	1 200 054	351.61
477 365	1 199 883	351.49

Il est bordé par une végétation rizicole monotone dominée par le *Uapaca guineensis*, de *balanites* etc..

La faune dans la zone du projet est de deux type ; la faune terrestre et aquatique.

La faune terrestre est constitué des écureuils, lièvres etc , des reptiles et des oiseaux. Et la faune aquatique est

composé de poissons, crocodiles (rares) etc.....

La piste d'accès est longée par des périmètre maraichers. la largeur carrossable est de 4,5 m soit une emprise de 7m, indiquée par les levés topographiques.



Figure Localisation du site de Fodekariah source : collecte donnée SERTAS/CEFCOD/BEDRU

VII. RESUME DES RISQUES IMPACTS SIGNIFICATIFS ET PROPOSITION DES MESURES DE GESTION IMPACTS DES PHASES

Le tableau ci-après présente les risques et impacts significatifs et proposition des mesures de gestion

Tableau 4: Impacts par phase

PHASE PREPARATOIRE	
IMPACTS NEGATIFS	MESURES DE GESTION DES IMPACTS
Perte du couvert végétal	- Limiter les travaux à l'emprise de la base vie à réaliser - Procéder à une compensation écologique avec l'appui de L'administration forestière
Perte de l'habitat de la faune	- Éviter les habitats naturels et les gîtes pendant le débroussaillage des emprises ; - Interdire toute pratique de chasse sur le chantier

Pollution du sol par les déchets	- Doter le chantier des poubelles spécifiques pour le pré collecte et le tri des déchets solides ;
Pollution du plan d'eau et des eaux souterraines	- Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées
Pollution/émission de particules dans l'air ambiant	- Assurer que les matériaux transportés par les camions sont recouverts de bâches pour éviter l'émission des particules lors de leur transport ; - Sensibiliser les chauffeurs sur la nécessité d'arrêt systématique de moteur en cas de non circulation du camion, de l'engin ou du véhicule
Augmentation des affections respiratoires	- Doter tous les ouvriers d'EPI (masques respiratoires) appropriés et veiller à leur port effectif - Arroser périodiquement les voies de transports des matériaux de construction - Couvrir avec les bâches les camions de transport des matériaux de construction
Augmentation des risques d'infections IST MST SIDA	- Sensibiliser le personnel et usagers du site sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST et le VIH/SIDA
Risque VBG	- Sensibilisation des employés de l'entreprise, les riverains sur les VBG
Accident du travail et d'incidents divers (traumatisme, blessures, décès sur le chantier)	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuels (chaussures de sécurité, casques, kit oreillette, lunettes, tenues) et veiller à leur port effectif - Sensibiliser les ouvriers sur les règles de sécurité au travail - Doter le site d'une trousse de secours pour les premiers soins
Perturbation temporaire des activités économiques au niveau du débarcadère	- Aménager un site temporaire pour servir de débarcadère - Organiser des séances de sensibilisation au démarrage des travaux - Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes
- PHASE DE CONSTRUCTION	
Pollution du sol par les déchets	- Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées - Disposer d'une surface étanche pour la maintenance des engins de surcreusement ; - Aménager une aire de stockage et de séchage des boues issues du surcreusement
Pollution du plan d'eau et des eaux souterraine	- Disposer de fûts sur des surfaces étanches coiffées d'une toiture pour assurer le stockage des huiles usagées issues de la maintenance des engins de surcreusement ; - Disposer de toilettes mobiles sur le chantier
Pollution sonore	- Doter tout usagers du site devant intervenir et/ou situé près d'une source d'émission de bruit des EPI appropriés (casque anti-bruit) et veiller à leur port effectif

	- Respecter les heures de repos conformément aux exigences de la réglementation sur le bruit
PHASE D'EXPLOITATION	
Pollution du sol par les déchets	- Doter le site des poubelles spécifiques pour la pré- collecte et le tri des déchets solides ;

VIII. Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Le projet de construction des infrastructures de navigation retenues dans le cadre de la mise œuvre du programme PIDACC, concerné la réhabilitation du débarcadère de Fodécarih préfecture de Kankan.

Tableau 5 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITES	INDICATEURS	PHASE DE MISE EN OEUVRE		RESPONSABLES		COUT (FCFA)	Dollars US
			Mise en œuvre	SURVEILLANCE	SUIVI		
Organiser des séances d'informations et de sensibilisations à l'endroit de la population riveraine et des exploitants du débarcadère sur le démarrage des travaux	Nombre séances réalisées Rapport des séances d'information disponibles	Phase préparatoire	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	500 000	1 020
Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	MGP opérationnel Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase preparatoire	UNCP/PIDACC	; CPSES AGEE	CPSES AGEE	1 500 000	3 061
Accorder la priorité à la main d'œuvre locale à compétence égale lors du recrutement	Pourcentage des ouvriers locaux employés sur le site	Phases préparatoires, de construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Inclus dans le cahier de charge de l'entreprise	
Doter le chantier de poubelles spécifiques pour la collecte des déchets solides	Nombre de poubelles Installées sur le site	Phases préparatoires, de construction et D'exploitation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	500 000	1 020
Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées	Existence de contrat d'abonnement	Phases préparatoire, de construction et d'exploitation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	200 000	612
Sensibiliser les conducteurs de camions sur le respect de la limitation de vitesse	Nombre de séances organisées Rapport des séances de sensibilisation disponible	Phases préparatoire et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	300 000	612
Sensibiliser les ouvriers sur les règles de sécurité au travail	Nombre de séances organisées Rapport des séances de sensibilisation disponible	Phases préparatoires et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	300 000	612

ACTIVITES	INDICATEURS	PHASE DE MISE EN OEUVRE		RESPONSABLES		COUT (FCFA)	Dollars US
			Mise en œuvre	SURVEILLANCE	SUIVI		
Bâcher les camions transportant des matériaux de construction	100% des camions sont bâchés Absence de plaintes	Phases préparatoire et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Inclus dans le cahier de charge de l'entreprise	
Sensibiliser le personnel et les populations riveraines sur les risques VBG	Nombre de séances organisées Rapport des séances de sensibilisation disponible	Phases préparatoire et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	1 000 000	2 222
Faire signer un code de bonne conduite à tout le personnel	100% du personnel ont signé un code de bonne conduite Existence du code de bonne conduite	Phase préparatoire et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Sans cout	
Arroser périodiquement les voies de transports des matériaux de construction	Frequence d'arrosage au minimum 2 fois par jour Raport de suivi	Phase préparatoire et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Sans cout	
Respecter les heures de repos conformément aux exigences de la réglementation sur le bruit	Absence de plaintes	Preparatoire et de construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Sans cout	
Doter le chantier de poubelles spécifiques pour la collecte des déchets solides	Nombre de poubelles installées sur le site	Phase préparatoire, de construction et d'exploitation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC Préfecture AGEE	500 000	1020
Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées	Existence de contrat d'abonnement à une structure agréée	Phases préparatoire, de construction et d'exploitation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	200 000	408
Se limiter aux emprises délimitées par le projet et se conformer aux prescriptions techniques	Nombre de plaintes Enregistrées et traitées	Phases préparatoires et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Sans coût	

ACTIVITES	INDICATEURS	PHASE DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			COUT (FCFA)	Dollars US
			Mise en œuvre	SURVEILLANCE	SUIVI		
Former les ouvriers aux risques de noyade et aux gestes de premiers secours	– Nombre de séances de formation – PV des séances de formation	Phases de préparation, de Construction et D'exploitation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	300 000	612
Doter les ouvriers des gilets de sauvetage sur le site	- nombre de gilet de sauvetage distribués	Phases préparatoires et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	300 000	612
Doter les ouvriers du site des EPI (chaussures de sécurité, casque, gilets, etc) appropriés et veiller à leur port effectif	Disponibilité d'EPI en nombre suffisant – Port effectif par tous les Ouvriers	Phases préparatoires et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC Préfecture AGEE	400 000	816
Sensibiliser le personnel et la population riveraine sur les méthodes préventives de lutte contre les IST et VIH/SIDA	Nombre de séances de sensibilisation réalisées ; PV de séances de sensibilisation disponible	Phases préparatoires et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	500 000	1020
Doter le site de trousse de secours pour les premiers soins	– Disponibilité d'une trousse de secours	Phases de préparation, de Construction et D'exploitation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	200 000	408
Signer de contrat de travail à tout le personnel et veiller à leur déclaration à la caisse de sécurité sociale	100% du personnel dispose de contrat de travail et sont déclarés	Phases de préparation, de Construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC Préfecture AGEE	San cout	
Utiliser des engins en bon état de Fonctionnement	– Existence de fiches techniques de suivi de l'état des engins	Phase de préparation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Inclus dans les clauses contractuelles	
Installer sur le site des panneaux de Signalisation	– Nombre de panneaux de signalisation visibles installés –	Phases de préparation et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	Inclus dans les clauses contractuelles	

ACTIVITES	INDICATEURS	PHASE DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			COUT (FCFA)	Dollars US
			Mise en œuvre	SURVEILLANCE	SUIVI		
Disposer de toilettes mobiles sur le chantier	Nombre de toilette installée	Phase preparatoire et construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC CPSES AGEE	1 500 000	3 061
Faire un reboisement compensatoire de restauration de mangrove sur au moins 400 plants d'especes locales en collaboration avec la mairie avec le service des eaux forets (signer un contrat avec une ONG spécialisée)	Nombre plants disponibles Réduction du niveau de dégradation de la biodiversité	Phase preparatoire et de construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC/MDC/ Prefecture	2 000 0000	4 082
Aménager un site temporaire pour les exploitants (piroguiers, pecheurs) , etc ;	Existence d'un site provisoire aménagé pour la continuité des activités des usagers	Phase de préparation	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC/MDC/ CPESES	Sans coût / existence d'un site en aval du débarcadere	
Éviter les habitats naturels et les gîtes pendant le débroussaille des emprises ;	Nombre de seance de sensibilisation effectuée Habitat faunique préservé	Phase preparatoire et de construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC/MDC/ CPESES	Sans cout	
Interdire toute pratique de chasse sur le chantier	Nombre de seance de sensibilisation effectuée	Phase preparatoire et de construction	Entreprise contractante	PIDACC ; CPSES Mission de contrôle	PIDACC/MDC/ CPESES	Sans cout	
TOTAL	Arrêté le présent coût de mise en œuvre du PGES à la somme de 10 200 000FCFA					10 200 000	21 198

1. Programme de suivi et de surveillance

Les activités de surveillance veillent à la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation proposées dans les phases du sous-projet, et qui sont intégrées auparavant dans les dossiers d'Appel d'offres (DAO), et dans les cahiers de TDRs et de prescriptions générales ou particulières.

a) Programme de surveillance environnementale et sociale

Le programme de surveillance environnementale et sociale pour le présent sous-projet figure dans le tableau suivant. Il représente un outil très important de l'accompagnement environnemental des chantiers. Son but est, d'une part, de contrôler que les mesures décrites auparavant soient mises en œuvre, mais de l'autre part permet, là où des imprévus surgissent, de soutenir l'entreprise et le maître d'ouvrage dans des choix qui permettent de garantir la protection de l'environnement.

Le programme de suivi est donc un outil très important surtout durant la phase de construction. Bien que les entreprises des travaux soient responsables de l'exécution des clauses environnementales, comme cela doit être indiqué dans son contrat, le PIDACC devra tout de même s'assurer que celles-ci ont été respectées.

Dans le cas où l'entreprise n'applique pas les mesures à protection de l'environnement naturel et humain, l'équipe chargée du suivi environnemental devra le signaler au PIDACC, qui procédera à l'application du principe de responsabilité et donc à la sanction de l'entreprise.

Tableau: 6 : Programme de surveillance environnemental et social du débarcadère

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Finalité	Indicateurs	Moyen de contrôle	Périodicité du contrôle	Période	Coût FCFA	Responsable	Niveau de qualité à maintenir
Multi – milieu									
PHASE PREPARATION/CONSTRUCTION	Air	-Vérification du port des masques anti poussières - vérification régulière des émissions provenant des véhicules et des engins de chantier et le réglage régulier des moteurs Le bâchage des transports des matériaux friables ;	Conformité avec la législation environnementale nationale et aux exigences des bailleurs Prise en compte de la dimension environnementale	-Présence d'une pellicule de poussière sur les habitations et les arbres. -Nombre de personnes sensibilisées -Nombre d'ouvriers portant des EPI -Nombre d'Équipement de Protection distribué	Rapports de surveillance et de suivi ; -Résultats des enquêtes (nombre de plaintes) Observation directe	Hebdomadaire	Durant la phase travaux	Ingénieur HSE 500 000/mois x 2 site x 5 mois = 5 000 000 000 FCFA	UGP/PIDACC MDC Minimiser l'impact sur l'environnement et la santé du personnel de chantier

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Finalité	Indicateurs	Moyen de contrôle	Périodicité du contrôle	Période	Coût FCFA	Responsable	Niveau de qualité à maintenir
Multi – milieu									
Sol	Verification de la bonne gestion des produits dangereux et déchets : les huiles usées et les déchets solides pour recyclage ou élimination par des méthodes appropriées	Éviter la pollution du sol	-Nombre de site contaminés par les déchets liquides	Vérification des contrats de l'Entreprise ; Rapport périodique ; Rapport de fin de chantier; Enquêtes auprès des riverains chantier ; Observation directe -Présence de kit de dépollution pour les déversements accidentels d'hydrocarbure	Journalière	Entreprise (Durant les travaux)		UGP/PIDACC MDC	Zéro cas pollution du sol
Perturbation des activités économiques des transporteurs sur le site	Relocalisation des transporteurs vers un site temporaire à environ 100m du site	Assurer la bon déplacement des transporteurs vers le site de relocalisation	Nombre de transporteur déplacés	Observation directe , rapport MDC	Déamarrage des travaux	Déamarrage des travaux		UGP/PIDACC/ CPSES/Mairie	Le bon déroulement des travaux Les risques de conflits minimisés.

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Finalité	Indicateurs	Moyen de contrôle	Périodicité du contrôle	Période	Coût FCFA	Responsable	Niveau de qualité à maintenir
Multi – milieu									
Qualité et ressources en eau	L'assurance que la vie aquatique dans les plans d'eau près des chantiers est protégée contre d'éventuel envasement ; - La gestion des déchets : la collecte régulière des déchets solides et liquides pour recyclage ou élimination par des méthodes appropriées (enfouissement dans une décharge, incinération contrôlée ou recyclage) en collaboration avec l'autorité compétente ; - L'entretien des véhicules et des engins ; - La propreté du chantier et de la base vie ;	Prévenir, éviter ou limiter la pollution des eaux superficielles et souterraines et assurer leur gestion rationnelle ;	Présence des déchets solides et liquides provenant des travaux dans les ruisseaux ; -Nombre, quantité et lieu de prélèvement dans les cours d'eau pour les besoins des travaux -Volume d'eau consommé	Rapport périodique de la MDC - Résultats des analyses d'eau (hydrocarbure, turbidité) ; - Etat de propreté du site des différents ateliers	Journalière	Durant les travaux			Zéro cas de pollution des ressources en eau

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Finalité	Indicateurs	Moyen de contrôle	Périodicité du contrôle	Période	Coût FCFA	Responsable	Niveau de qualité à maintenir
Multi – milieu									
Végétation	Abattages d'arbres le long de l'emprise des tracés ; Reboisements.	Minimiser l'impact du sous-projet sur la végétation du milieu ; Minimiser l'impact du projet sur la diversité floristique locale.	-Superficie déboisée lors des travaux	Disponibilité avec l'entreprise de l'autorisation pour la coupe des espèces -Rapports périodiques de la MDC; - Superficie reboisée	Hebdomadaire	MdC Entreprise		UGP/PIDACC	Aucun arbre abattu en dehors des emprises ; Nombre d'arbres plantés est supérieur au nombre d'arbres abattus ; 90% des arbres plantés vivent ;
Faune	Vérification le contenu du message de sensibilisation contre le braconnage ; La protection de la petite faune aquatique contre les envasements	Réduire l'impact du projet sur la faune et son habitat surtout aquatique ; - Éviter les abattages d'arbres inutiles qui constituent les habitats de la faune locale ;	Nombre d'habitat faunique préservée	Rapports périodiques de la MDC ; - Rapport de fin de chantier ; - Enquêtes auprès des riverains des chantiers	Hebdomadaire	Durant les travaux		UGP/PIDACC	Preservation efficace de la faune

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Finalité	Indicateurs	Moyen de contrôle	Périodicité du contrôle	Période	Coût FCFA	Responsable	Niveau de qualité à maintenir
Multi – milieu									
Santé	La sensibilisation des ouvriers et des populations riveraines sur les MST et VIH/SIDA; -La sensibilisation du personnel et les populations locales sur le respect du code de la route et des questions liées aux VBG ; - La dotation de la main d'œuvre en équipements de protection individuelles adaptés (chaussures de sécurité, masques anti-poussière et anti-bruit, gant-tenue appropriée)	Réduire les risques de propagations des MST et VIH/SIDA dans les localités traversées ; -Renforcer la sécurité des travailleurs et Des riverains sur les différents chantiers ; -Réduire les risques de prolifération de maladies hydriques ; -Eviter les situations de VBG.	Nombre de dépistage effectuée Nombre de campagne réalisé	Rapport périodique MDC	Mensuelle	Durant les travaux		MDC (Mission de Contrôle) Centre de santé de la CR	Zéro cas de VBG et les maladies MST,IST,SID A sur les chantiers

b) Suivi environnemental (monitoring) en phase de construction

Les mesures de compensation doivent être intégrées dans un plan environnemental de suivi qui tiendra compte du programme détaillé de construction qui n'existe pas encore. Pour la mise au point de ce programme, les points suivants sont importants :

- Définition des lignes directrices de la gestion environnementale des chantiers. Il s'agit dans un premier temps de rassembler, analyser la législation existante et de définir avec précision les normes requises et qui devront être respectées. Dans un deuxième temps il sera nécessaire de définir les grandes lignes directrices de la gestion des chantiers (strict respect des normes ou plus) en fonction du programme des travaux et du budget finalement prévu.
- Réalisation du projet détaillé de chantier. Il s'agit pour l'équipe de suivi environnemental de participer activement à la mise au point du projet détaillé de chantier.
- Participation de l'équipe à la rédaction des cahiers des charges. Les travaux de génie civil, transport des équipements de chantier feront l'objet d'appels d'offres auprès des entreprises locales. Il est important que la législation environnementale de base ainsi que les exigences particulières du maître d'œuvre soient prises en compte déjà à ce stade.
- Suivi des travaux selon les différents domaines. L'équipe de suivi devra s'assurer que les prescriptions réglementaires établies sont bien respectées. Elle devra constamment suivre le déroulement des travaux et anticiper les problèmes pour prendre en compte l'aspect environnemental. L'expérience montre que beaucoup de problèmes peuvent être évités ou considérablement réduits (coûts) s'ils sont reconnus à temps.

Principales tâches de l'équipe responsable du suivi environnemental pour la phase de construction :

- Assurer durant la phase de construction que les mesures de protection de l'environnement identifiées soient mises en œuvre correctement, autant au niveau des délais qu'au niveau de l'exécution professionnelle correcte ;
- Garantir la « légal compliance », c'est à dire garantir le respect des lois guinéennes, des directives de la Banque Africaine de Développement et exécuter les éventuelles mesures imposées dans le cadre du permis de construire ;
- Soutenir activement les chefs de chantier et ses ingénieurs pour ce qui concerne les questions d'environnement ;
- Assurer la qualité des prestations environnementales ;
- Rester en contact avec les autorités et services administratifs (Département de l'Environnement, les communes, etc.) concernés par les travaux ;
- Rédiger sur une base trimestrielle des rapports de suivi et organiser régulièrement des audits environnementaux dans le but d'avoir une gestion environnementale de qualité ; mener d'une façon générale une politique d'information ouverte et entretenir un dialogue avec les différents partenaires (bailleurs de fonds, autorités, etc..) ;
- Assurer une documentation des activités environnementales menées dans le cadre des travaux de construction ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du programme de surveillance et de suivi environnemental et social du sous-projet.

c) Suivi environnemental (monitoring) en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet a un faible impact sur l'ensemble des aspects environnementaux et

socioéconomiques. Néanmoins, l'intensification des activités, la mauvaise gestion des déchets, des accidents lors des sorties de pêche, peuvent se produire ce qui peut avoir des impacts sur l'environnement. Dans ces cas-là, une intervention environnementale est importante.

En cas de problèmes, un ingénieur environnementaliste devra être consulté afin que le site ou la zone affectée soit examinée.

Ces activités consistent à mesurer et à évaluer les impacts du projet sur certaines composantes environnementales et sociales préoccupantes, évaluer l'efficacité desdites mesures et à mettre en œuvre des actions correctives au besoin.

IX. Résultats de la consultation publique

Les consultations publiques ont permis de mettre en lumière les attentes et préoccupations des populations bénéficiaires du sous-projet. Les populations ont manifesté un réel intérêt et une réaction positive et très favorable pour la construction des débarcadères. Pour ces populations, ce sous-projet constitue une réponse à leurs besoins de développement socio-économique. Pour davantage maximiser les impacts positifs du sous-projet, des attentes ont été formulées. Ces préoccupations ont été traduites dans les mesures d'atténuation générales et / ou particulières citées dans les chapitres ci-après.

Les préoccupations ou doléances formulées par les populations se résument, entre autres, comme suit :

- Mise en place d'une gestion communautaire efficace afin de pérenniser les installations ;
- La construction des maisons d'accouchement pour les femmes
- Recrutement des jeunes des villages pour les travaux à compétence égale ;
- Risques de dépravation des mœurs et coutumes ;
- Rejet des résidus de production dans la nature entraînant des risques de maladie sur la communauté riveraine ;
- Accidents de circulation par les mouvements des camions et engins de chantier.
- Impliquer les autorités à toutes les décisions notamment d'embauche.

Tableau 7 : Résultats de la consultation publique

Site	Dates et lieux des rencontres	Parties prenantes	Risques/Impacts présentés	Préoccupations et craintes /Problèmes Soulevés	Réponses et engagement du développeur
Préfecture de Kankan, commune rurale de fodécariah	25 Mars 2023 Préfecture de Kankan, Fodécariah,	Services Techniques Déconcentrés (Direction préfectoral de la	○ Rejet des résidus de production dans la nature entraînant des risques de maladie	Est-ce qu'il est prévu la prise en compte de la main d'œuvre locale ? En cas de rejet du	Employer les populations locales lors de la réalisation des travaux de construction et du fonctionnement

		pêche et de l'Economie maritime ; Environnement) Populations (Populations riveraines; les gestionnaires de débarcadère; les élus locaux)	sur la communauté riveraine; ○ Accidents de circulation par les mouvements des camions et engins de chantier ○ Risques de noyade ○ Risque de violences basées sur le genre; ○ Risque de développement des IST/VIH – SIDA. ○ Nuisances sonores dues aux travaux de construction des infrastructures, ○ Pollution de l'air due aux travaux de décapages pour la construction des infrastructures. ○ la pollution du sol par les déchets et les déversements accidentels d'hydrocarbures	projet, un dispositif a-t-il été prévu pour un retour d'information auprès des populations locales?	de l'unité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel de l'unité ; Toujours informer la collectivité des éventuelles difficultés qui surviendraient lors de la mise en œuvre du sous-projet
--	--	---	--	--	--

			es, d 'huiles usagées et produits chimiques;		
--	--	--	---	--	--

X. Mécanisme de Gestion Des Plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et réclamation sera mis en place pour offrir l'opportunité à toute personne affectée par le projet (PAP) ou toute personne concernée d'exprimer ses griefs concernant notamment la mise en œuvre du sous-projet de réhabilitation de débarquement sans aucun frais. Les plaintes auxquelles on peut s'attendre le plus fréquemment concernent :

- le bruit et/ou la poussière à proximité des activités de chantier et sur le parcours des engins ;
- des contestations liées aux procédures de recrutement ;
- les atteintes aux us et coutumes ;
- des plaintes relatives à des accidents de circulation impliquant les véhicules qui fréquentent le chantier de construction ou même sur le site du point de débarquement aménagé ;
- du non-respect du délai des travaux des prestataires externes ;
- de l'abandon des travaux en cours de réalisation par les prestataires ;
- du retard dans la mise en place des chantiers ; - etc.

Le MGP devra être conforme aux exigences et bonnes pratiques internationales suivantes : rapide : le traitement d'une plainte doit être fait dans un délai raisonnable. Le temps de réponse à une plainte doit être aussi court que possible (moins de 03 jours) ; - - - - accessible : le mécanisme doit être facilement accessible à toutes les personnes affectées par le projet (proche de la zone du projet, disponible chaque jour ouvrable de la semaine, etc.) ; culturellement adapté : le mécanisme doit tenir compte des particularismes locaux (langue parlée, niveau d'alphabétisation, etc.) ; gratuit : l'accès au mécanisme ne doit pas induire de dépenses exagérées (par exemple pour le transport vers le lieu de soumission de la plainte) ; anonyme : l'identité des plaignants doit être préservée dans toutes les circonstances ; permettant un recours juridique : une personne qui a soumis une plainte auprès de l'entreprise doit pouvoir malgré tout recourir aux tribunaux. Les organes de traitement des plaintes comprennent trois (03) niveaux que sont :

Niveau 1 : Comité locale de gestion des plaintes (CLGP)

Chaque CLGP est constitué de (5) membre à savoir :

- 1 représentant du Président du District ou du quartier ou du secteur ;
- 1 représentant d'association des jeunes ;
- 2 représentants des personnes affectées par le projet ;
- 1 notable ou sage du village/quartier.

Niveau 2 : Comité de gestion des plaintes (CGP)

Chaque CGP est constitué de (7) membre à savoir :

- 1 représentant de l'association des femmes ou des jeunes
- 1 représentant de la société civile

-
- 1 Administrateur du territoire ou son représentant
 - 1 Autorité municipale/de la mairie ou son représentant
 - 2 représentants des personnes affectées par le projet.

Niveau 3 : Programme (UNC du PIDACC)

Toutes les plaintes non résolues par le comité de gestion des plaintes sont transmises au Programme et traitées par une commission constituée des membres ci-après, désigné par le Coordonnateur National du Programme PIDACC :

- Coordinateur National du Programme PIDACC : Président de la commission
- Le Préfet de la zone concernée ou son Représentant : Vice-président de la commission
- La spécialiste en genre et du développement social du PIDACC : 1^{er} secrétaire de la commission
- Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale : 2^{ème} secrétaire de la commission
- Autres expertises au sein social de l'UNC du PIDACC jugés nécessaires par le Coordonnateur

Cette commission a le mandat d'organiser des rencontres avec les PAP concernées par les plaintes, les autorités locales et les cellules locales de traitement de plaintes.

Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) seront créés par un acte administratif des structures compétentes portant Création, Composition et Fonctionnement des comités de gestion de plaintes pour être opérationnel durant toute la phase de la mise en œuvre du projet. Dans la résolution des plaintes, les types de recours possibles se présentent comme suit :

- Règlement à l'amiable auprès du Comité locale de gestion des plaintes (CLGP) installé au niveau du site abritant le sous projet de réhabilitation du débarcadère
- Arbitrage : En cas de non-satisfaction auprès du Comité Local de Gestion des Plaintes
- Négociation : En cas de non-satisfaction le Comité de Coordination et de Suivi du PIDACC ;
- Recours à la justice : En cas de non-satisfaction au niveau de ces trois (03) paliers, le requérant peut saisir la justice. Mais dans le cadre de ce présent projet, toutes les dispositions doivent être prises pour que le recours à la justice ne soit pas une option.
- Les plaintes VBG seront redirigé vers les comites locales de gestion des plaintes (CLGP) qui servira de porte d'entrée et de courroie de référencement vers les structures de prises en chargé à savoir les directions et services compétentes en la matière tels que : la police à travers l'Office de Protection du Genre de l'Enfant et des Mœurs (OPREGEM), la Direction Préfectorale de la promotion féminisme et de l'enfance, les centres de santé, et les ONG intervenantes sur la protection des femmes, enfants et les questions liées au VBG.. Ensuite, l'information sera immédiatement remontée vers le projet et enfin dans les minutes qui suivent à la Banque.

XI. Coût global du PGES

Le coût de la mise en œuvre des mesures du plan de gestion environnementale et sociale du sous-projet de réhabilitation d'un débarcadère à FodéKariah, Préfecture de Kankan est récapitulé dans le tableau suivant

Tableau 81: Récapitulatif de couts

N°	Identification	Coût en GNF	Coût en Dollars US
01	Cout global du PGES	156 672 000	20 816
02	Coût surveillance et suivi environnemental	44 544 000	5 918
03	Coût de la mise en œuvre du MGP	32 256 000	4 285
	Coût total	233 472 000	31 019

Le cout total est estimé à 233 472 000 GNF soit **31 019 Dollar US** et correspond au montant que le sous-projet devra prévoir pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, la surveillance et le suivi environnemental, le renforcement des capacités des différents acteurs et le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

XII. CONCLUSION

Cette Notice d'impact environnemental et social (NIES) du sous-projet de réhabilitation du Debarardère de FodeKariah sur le fleuve Milo, du Bassin du Haut Niger dans la préfecture de Kankan réalisée entre Mars et Avril 2023 a connu la participation de toutes les parties prenantes impliquées.

Elle nous rend compte des résultats de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels dudit sous-projet ainsi que les mesures d'atténuation et de bonification de ces impacts suivant le Système de Sauvegarde intégré de la Banque Africaine du développement.

Pour chacune des composantes considérées, les effets identifiés sont analysés et évalués suivant toutes les étapes du sous-projet.

Selon l'étude des impacts environnementaux et sociaux, le projet engendrera inévitablement des impacts sur l'environnement biophysique et humain.

Au niveau du site, aussi bien en de phase de travaux (préparation et construction) qu'à la phase d'exploitation, il y aura des risques de perturbation et de dégradation du milieu physique, biologique et humain.

Ces principaux risques sont entre autres, l'accroissement de la pression sur les berges, le flux de passager au niveau du débarcadère pourraient accroître les risques d'accidents. La pression sur les ressources halieutiques (l'ichtyofaune). Les principaux impacts sont :

Cependant, ces impacts devraient rester mineurs, si des mesures d'atténuation sont mises en œuvre de manière efficace à travers un programme strict de suivi et de surveillance environnementale élaborées.

Pour la bonne marche du sous projet, des consultations publiques ont été réalisées dans les localités concernées avec les autorités locales et les groupements d'intérêts économique bénéficiaires. A l'issus de ces consultations des préoccupations et attentes ont été formulées dont la synthèse est la suivante :

Attentes

- Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Le désenclavement des zones du sous-projet ;
- Le développement communautaire par le soutien aux groupements communautaires ;
- La protection des cours d'eau contre les déversements de polluants ;
- L'implication des autorités locales dans le processus de sensibilisation et d'information de la population riveraine au sous-projet

Préoccupations

- Craintes liées aux accidents de circulation ;
- Risques de noyade ;
- Craintes liées liés à la pollution des cours d'eau et de l'air ;
- Le non emploi des jeunes de la localité ;
- Dépravation des mœurs et insécurité pour les communautés
- Les accidents routiers par la non limitation de la vitesse de circulation.

En réponse à ces attentes et préoccupations, il a été notifié aux bénéficiaires qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est élaboré et que le promoteur s'engage à prendre en compte leurs avis
